Préparez votre **Départ**

Dernière étape avant votre arrivée en France.

01

CAMPUS FRANCE
campusfrance.org

1 **AVANT VOTRE DÉPART,** ON S'OCCUPE DE VOUS, ON S'OCCUPE DE TOUT

2 VOTRE **ESPACE PERSONNEL**

3 VOTRE **PASS' CAMPUS** OU LA **NOTICE D'ACCUEIL**

4 VOTRE **VISA**

5 VOTRE **HÉBERGEMENT**

6 VOTRE **ARGENT**

7 VOS **CONTACTS**

Campus France et vous

1 AVANT VOTRE DÉPART, on s'occupe de vous, on s'occupe de tout.

Depuis près de 50 ans, Campus France, premier opérateur français de la mobilité internationale, a pour vocation de préparer l'accueil, de recevoir et d'accompagner les étudiants et les stagiaires boursiers du monde entier, tout au long de leur séjour en France.

Aujourd'hui, le gouvernement français vient de vous attribuer une bourse de formation et nos équipes se sont vues confier la préparation, l'organisation et la gestion de ce séjour si important pour votre avenir.

Pour beaucoup d'entre vous, ce séjour en France est sans doute le premier : subtilités de la langue, lois et administration, environnement social et culturel, nombreux sont les aspects qui vont vous paraître nouveaux ou compliqués.

Pour préparer votre départ pour la France nous avons conçu ce Pack n°1.
Vous y trouverez de nombreuses informations nécessaires à la préparation de votre voyage et de votre accueil. N'ayez aucune inquiétude, on s'occupe de vous, on s'occupe de tout.

À très bientôt,
L'équipe de Campus France

Départ

Internet

2 VOTRE ESPACE personnel

Campus France a créé pour vous un Espace personnel accessible depuis notre site internet www.campusfrance.org/fr/boursier. Vous y trouverez :

- **Des informations détaillées sur les services et les prestations de Campus France**

  Ces informations vous seront très utiles au moment de votre départ et durant votre séjour en France. Nous vous conseillons de les lire attentivement.

- **Votre dossier**

  Il vous permet de connaître dès à présent votre numéro de dossier, indispensable pour tous vos échanges avec Campus France. Vous pourrez y suivre à tout moment le paiement de votre bourse, mais aussi vos éventuels remboursements de frais divers.

- **Vos contacts**

  Point de contact permanent, cette page est le lien le plus pratique entre vous et les équipes de Campus France. Vous pourrez y poser toutes vos questions qui seront immédiatement transmises à la personne en charge de votre dossier.

- **Mémorisez vos codes d'accès**

  Pour vous connecter à votre Espace personnel, vous devez utiliser les codes d'accès personnels et confidentiels que vous avez reçus. Si vous les avez perdus ou oubliés, cliquez tout simplement sur "Mot de passe perdu ?", nous vous en renverrons de nouveaux.

La Fiche d'informations

Lors de la première connexion à votre Espace personnel, nous vous soumettrons la Fiche d'informations en ligne. Les réponses que vous nous communiquerez nous seront utiles pour bien préparer votre arrivée et le premier paiement de votre bourse.
Il comporte 3 étapes : Vous - Votre voyage - Votre hébergement.
Nous vous remercions de bien vouloir la compléter en ligne le plus rapidement possible.

Arrivée

3 VOTRE Pass' Campus ou la Notice d'Accueil ?

Avant votre départ, vous allez recevoir 1 ou 2 documents :

- **le Pass' Campus** vous sera envoyé par e-mail par Campus France,
- **la Notice d'Accueil** vous sera remise par le service de coopération et d'action culturelle de l'Ambassade de France.

Le Pass' Campus

Ce document récapitulatif comporte les informations concernant votre séjour : accueil, hébergement, allocations, transferts éventuels, etc. Il vous est envoyé lorsque votre séjour a pu être anticipé et préparé par Campus France. Nous vous recommandons de le lire avec attention, de l'imprimer et de le conserver précieusement avec vous, lors de votre voyage de départ. Il pourra vous être demandé lors de votre arrivée.

La Notice d'Accueil

Cette notice est votre mode d'emploi pour vos premières heures sur le territoire français. Dès votre arrivée à l'aéroport, suivez bien les instructions. Elle vous permettra de rejoindre votre lieu d'hébergement temporaire sans aucun frais de votre part, quels que soient votre heure et votre lieu d'arrivée. Il vous sera remis par l'Ambassade de France lorsque vous ne disposez pas du Pass' Campus

IMPORTANT :
Si vous recevez ces 2 documents, ce sont les instructions du Pass' Campus qu'il vous faudra suivre à votre arrivée à l'aéroport en France.

Visa

4 votre VISA

Avant votre départ

Pour séjourner en France, selon votre pays d'origine, vous devez obtenir un visa qui vous sera délivré par les services consulaires de l'Ambassade de France.
En tant que Boursier du gouvernement français, ces démarches vous sont facilitées mais votre statut ne vous donne pas automatiquement droit à un visa.
Nous vous recommandons d'effectuer dès à présent les démarches, si vous ne les avez pas déjà entreprises.

Il existe plusieurs types de visas, qui dépendent de la nature et de la durée de votre séjour :

- **un visa de long séjour**, de catégorie D "étudiant" ou "scientifique", d'une durée égale ou supérieure à 3 mois,
- **un visa de court séjour**, de catégorie C, d'une durée inférieure à 3 mois.

C'est le Consulat de France de votre pays de résidence qui vous remettra votre visa avant votre départ en fonction de la durée et de la nature de votre séjour ainsi qu'un formulaire d'attestation OFII (Office Français de l'Immigration et de l'Intégration). Ce formulaire doit absolument porter le cachet du Consulat ayant délivré le visa.

Vous trouverez dans le Pack n°2 "Votre séjour au quotidien", toutes les informations sur **le titre de séjour,** nécessaire au séjour de longue durée.

Pour plus d'information sur les visas et la réglementation en cours :
Sur la législation française :
http://www.diplomatie.gouv.fr/fr/france_829/venir-france_4062/entrer-france_4063/etrangers-titulaires-un-passeport-ordinaire_70200.html
Sur la réglementation européenne pour les visas de long séjour :
http://europa.eu/legislation_summaries/other/l33126_fr.htm

Titre de séjour

Résidence étudiante

5 VOTRE HÉBERGEMENT

Si vous en avez fait la demande via la **Fiche d'informations** dans votre Espace personnel, Campus France vous proposera un hébergement adapté à votre situation, en fonction de la durée de votre bourse ainsi que des hébergements disponibles. Nos équipes s'efforceront de vous trouver un hébergement proche de votre lieu de formation, et facilement accessible par les transports en commun.

Un grand choix d'offres d'hébergement

Campus France dispose à Paris comme en province d'un important réseau de logeurs.
Le choix du type d'hébergement dépend de la durée de votre séjour et des disponibilités réelles au moment de votre arrivée qui varient selon la période de l'année et la ville du séjour.

Bon à savoir

- durant les salons professionnels ou les congrès internationaux, le choix des hôtels est fortement limité,
- en période de rentrée universitaire, les résidences étudiantes sont rapidement complètes et ne sont à nouveau disponibles qu'en janvier,
- en règle générale, nous ne serons en mesure de vous faire qu'une seule proposition.

Comment demander un hébergement ?

Vous devez formuler vous-même votre demande via la Fiche d'informations de votre Espace personnel. Vous pourrez demander un hébergement pour une ou plusieurs nuits, quelques semaines, plusieurs mois ou plusieurs années. Mais cette durée ne pourra pas être supérieure à la durée de votre bourse.

Si votre séjour est de courte durée (1 nuit à 3 mois) :

Vous serez hébergé en priorité à l'hôtel ou en résidence hôtelière.
Le tarif est calculé par nuit. Votre participation est prélevée sur votre bourse et représentera un maximum de 33 % de celle-ci. Vous n'aurez, sauf exception, rien à payer sur place.

Résidence hôtelière

Hébergement

Si votre séjour est de longue durée (plus de 3 mois) :

Campus France vous proposera en priorité des résidences étudiantes privées ou des résidences universitaires.

Les résidences étudiantes privées :

Il s'agit principalement de studios entièrement équipés, et parfois de simples chambres. Les loyers sont très variables (de 350 € à 400 € / mois au minimum et jusqu'à 850 à 900 € à Paris), mais, en tant que Boursiers du gouvernement français, vous n'aurez à en payer qu'une partie qui représentera en moyenne 1/3 de votre bourse. Selon les résidences, des charges additionnelles doivent être payées directement : électricité, assurance et abonnements divers comme le téléphone, la télévision. Une caution est aussi souvent demandée au moment de la remise des clés.

Les résidences universitaires :

Gérées par les CROUS, elles sont exclusivement réservées aux étudiants. Proches de l'université, des bibliothèques et du restaurant universitaire, elles proposent des chambres meublées ou des studios. Les loyers y sont beaucoup moins chers (165 € en moyenne pour les chambres simples), mais les places dans ce type de résidences sont rares.

Si vous recherchez vous-même votre hébergement :

Vous devrez définir et régler vous-même, avec votre logeur, les conditions contractuelles de location (réservation, bail éventuel) ainsi que les conditions financières (paiement du loyer et versement d'une caution).

Bon à savoir

Qu'est ce qu'une caution ?

En France, lors d'une location, il est d'usage de verser une caution. Sorte de garantie pour le propriétaire ou l'organisme loueur, cette somme vous est remboursée en fin de séjour, après vérification de l'état de propreté des lieux. En cas de détérioration des lieux ou du mobilier, elle peut être conservée en totalité ou en partie.

Loyer

6 VOTRE ARGENT

Votre bourse

La bourse qui vous a été attribuée peut être :

- soit une bourse de stage, pour une formation non diplômante ou des travaux de recherche,
- soit une bourse d'études pour une formation diplômante à l'université ou dans une grande école.

Le montant de votre bourse est calculé à partir d'un taux officiel fixé par le gouvernement français.

C'est le Service de Coopération et d'Action Culturelle de l'Ambassade de France qui décide de ce taux et celui-ci n'est pas modifiable.

Paiement de votre bourse

Le premier paiement :

Si nous disposons suffisamment à l'avance de la date de votre arrivée et des coordonnées de votre vol, le premier versement de votre bourse sera réalisé directement à l'aéroport, à Paris, à un des comptoirs Travelex.

Pour les séjours de moins de 45 jours, l'intégralité de votre bourse vous sera versée à l'aéroport au comptoir Travelex.

Important :

Nous vous demandons de faire particulièrement attention à l'argent que vous recevrez car Campus France ne pourra pas vous rembourser en cas de perte ou de vol.

Bon à savoir

Dans les premiers jours de votre arrivée en France, vous devrez régler vous-même les dépenses suivantes :

- frais de nourriture et de transport,
- adhésion à une mutuelle complémentaire santé, si vous êtes étudiant, éventuel versement d'une caution pour votre hébergement,
- assurance multirisque habitation selon le type de logement.

Prévoyez un minimum d'argent avant votre départ.

80 € vous permettront de faire face à vos premières dépenses.

Mode d'emploi

7 VOS CONTACTS

Comment contacter Campus France ?

Nous avons mis à votre disposition un formulaire sur votre Espace personnel sur le site de Campus France : www.campusfrance.org/fr/boursier. Ce formulaire vous permet de nous poser toutes vos questions qui seront automatiquement envoyées à la personne en charge de votre dossier chez Campus France.

Campus France reste en contact avec vous

Après votre arrivée en France, sur votre Espace personnel, vous aurez accès au Pack n°2 intitulé "Votre séjour au quotidien" qui vous informera sur votre titre de séjour, les modalités de paiement de votre bourse, votre assurance, les activités culturelles. Vous aurez aussi accès à une information complète et détaillée, si vous le souhaitez, sur la réglementation des bourses du gouvernement français et l'hébergement.

N'oubliez pas

À tout moment vous pouvez retrouver votre dossier et des informations détaillées sur les services et les prestations de Campus France en vous connectant sur votre Espace personnel :

www.campusfrance.org/fr/boursier

Contacts